

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28249**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Conducteur(trice) d'équipements industriels (CQPI)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries et du commerce de la récupération - Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC).	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3228 - Industries et commerces de la récupération

Code(s) NSF :

343u Surveillance et exploitation d'installations de traitement des eaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la conducteur/trice d'équipements industriels intervient sur des équipements ou installations, plus ou moins automatisés, de récupération, retraitement, recyclage, valorisation des déchets.

A partir des fiches de lancement ou ordres, il/elle est chargé(e) d'effectuer les opérations nécessaires à la préparation, l'approvisionnement, la mise en route, le suivi, l'arrêt des équipements ou installations, dans le respect des règles et procédures de qualité, de sécurité et d'hygiène.

Il/elle réalise les ajustements et les réglages (changements de lames ou de couteaux, filtres, tamis, cribles, ...), la supervision des paramètres de contrôle (sur écran le plus souvent).

Il/elle assure le suivi et la régulation de la production/du process.

Il/elle diagnostique les éventuels dysfonctionnements et effectue les actions de première maintenance, en lien avec le chef d'équipe et/ou le service maintenance et/ou le fournisseur.

Il/elle intervient selon les règles de sécurité et connaît les impératifs techniques et économiques de production (qualité, productivité, délais).

Il/elle réalise les activités suivantes :

- Préparation et approvisionnement et démarrage des installations et équipements de production.
- Conduite des installations et exploitation de la production.
- Réalisation des opérations de maintenance de 1er niveau et d'entretien des installations.
- Suivi de la production en cours et réalisée et des activités au poste de travail sur les installations et équipements conduits.

Le titulaire de la certification est capable de :

- Approvisionner et préparer les installations, machines et accessoires.
- Poursuivre une production, à la prise de poste, selon les indications du dossier de production et/ou des consignes orales ou écrites
- Régler et mettre en production (lancement ou changement de production) selon les indications du document de réglage, du dossier machine et du manuel de poste.
- Conduire le système de production en mode normal, selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste et/ou des consignes orales ou écrites.
- Conduire le système de production en mode dégradé selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste.
- Mettre en œuvre la procédure marche /arrêt selon les indications du manuel de poste et du dossier machine.
- Entretenir et maintenir les systèmes et matériels conduits.
- Rendre compte oralement et/ou par écrit de l'avancement de la production et/ou d'anomalies.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité concerné est celui des industries et commerces de récupération.

Chiffres clés 2014 Sources :- Direction du développement Opcalia- FEDEREC

- 1300 entreprises, représentant 2500 sites industriels
- 26 000 salariés

• 46% des entreprises emploient plus de 20 salariés

12 filières : métaux, métaux non ferreux, plastiques, textiles, papiers-cartons, déconstruction automobile, verre, solvants, palettes et bois, plumes et duvets, déchets du BTP et déchets banals

Les entreprises du recyclage se répartissent en 3 grandes activités

La récupération des déchets triés (NAF 38.32Z), comprenant les matériaux métalliques, les matériaux non métalliques, les matières 1ères secondaires métalliques (métaux ferreux et non ferreux, cuivre, nickel,...) et les matières premières secondaires non métalliques (verre, papiers et cartons, plastique, textile,...). 76 % environ des entreprises de la Branche.

Le démantèlement d'épaves (NAF 38.31Z) de tout type (automobiles, navires, ordinateurs, télévisions et autres matériels) à des fins de récupération par des processus de transformation mécanique ou chimique ou d'autres processus industriels spécifiques. 14% environ des entreprises de la Branche.

Le commerce de gros de déchets et débris (NAF46.77Z), y compris la collecte, le tri, la séparation, le démontage de biens usés réutilisables,

le reconditionnement, le stockage et la livraison, mais sans réelle transformation. 10% environ des entreprises de la Branche.

- Opérateur de recyclage machine
- Pilote cisaille
- Conducteur ou pilote broyeur
- Machiniste
- Conducteur de process de recyclage
- Conducteur d'équipements...

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2304 : Revalorisation de produits industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation

Les compétences sont évaluées en situation de travail au plus près de la mise en œuvre concrète des compétences. Pour obtenir de l'information sur le niveau de maîtrise des compétences, les évaluateurs mettent en œuvre deux approches :

1 - L'observation au poste :

- Elle est réalisée à l'aide d'un livret de suivi qui est organisé à partir du référentiel du CQP.
- Elle est mise en œuvre par le référent entreprise et/ou l'organisme de formation.

L'observation au poste est réalisée à différents moments du parcours du candidat :

- Au démarrage : pour établir un état des lieux du niveau de compétences du candidat.
- Au cours de la formation : pour suivre la progression du candidat.
- En fin de parcours : pour évaluer l'ensemble des compétences acquises par le candidat.

2 - La présentation d'un dossier d'approfondissement suivi d'un entretien :

Un prestataire évaluateur, indépendant et missionné par la Branche, réalise une évaluation finale selon des modalités adaptées au CQP

- Le candidat présente au prestataire évaluateur un dossier décrivant deux situations professionnelles :
- N°1 - la conduite de son équipement en mode normal et en recherchant une amélioration particulièrement efficace dans les réglages.
- N°2 - la conduite de son équipement en mode dégradé et en recherchant un fonctionnement optimal malgré les difficultés.

L'entretien avec le candidat par le prestataire évaluateur est réalisé après, et en complément, de la présentation du dossier d'approfondissement.

3 - Délibération nationale

Le dossier complet du candidat est examiné par le jury paritaire national. Le jury délibère au regard des résultats du candidat et émet un avis favorable, réservé ou négatif. La CPNE délivre ensuite le CQP sur avis du jury paritaire national.

Par Validation des acquis de l'expérience

1. Recevabilité de la demande du candidat Le candidat renseigne le dossier de recevabilité et l'auto positionnement.
2. Examen de la recevabilité par l'administrateur CQP
3. Si demande recevable, rédaction par le candidat du livret descriptif d'activité VAE.
 - Le candidat détaille les activités conduites au cours de ces différentes expériences professionnelles.
 - Le prestataire évaluateur examine ce livret avant de recevoir le candidat pour la présentation du dossier d'approfondissement et l'entretien.
4. Entretien
5. Délibération en Jury paritaire national
 - Les membres du jury paritaire national analysent les résultats obtenus par le candidat. Ils délibèrent au regard de ces résultats et émettent un avis d'attribution partielle ou total du CQP.
 - La CPNE délivre en totalité ou partiellement le CQP sur avis du jury paritaire national.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Un jury national composé à 50% des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés.
En contrat de professionnalisation	X		Un jury national composé à 50% des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X		Un jury national composé à 50% des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés.

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Conducteur(trice) d'équipements industriels (CQPI) " avec effet au 21 avril 2017, jusqu'au 21 avril 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.opcalia.com

[OPCALIA](#)

[FEDEREC](#)

Lieu(x) de certification :

Fédération des entreprises du recyclage

101 rue de Prony - 75017 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ADEFA <http://www.adefa.fr/>

AFPA ALSACE <https://www.afpa.fr/>

AFPA BOURGOGNE <https://www.afpa.fr/>

AFPA CHAMPAGNE ARDENNE <https://www.afpa.fr/>

AFPA FRANCHE COMTE <https://www.afpa.fr/>

AFPA LORRAINE <https://www.afpa.fr/>

AFPA NORD + PICARDIE <https://www.afpa.fr/>

AFPI LIMOUSIN <http://www.afpilimousin.fr/>

AFPI SUD OUEST <http://www.afpiso.com/>

AFPI CENTRE VAL DE LOIRE <http://www.afpi-centre-valdeloire.com/>

AFPMA FORMATION <http://www.afpma.fr/>

APAVE NORD OUEST <http://www.apave.com/>

CENTRE FORMATION DE LA PLASTURGIE <http://www.plasturgie-formation.com/>

CFPPA Le Gros Chêne <http://www.legroschene.fr/>

CFPPA DU NORD (université Artois) <http://www.douai-wagnonville.educagri.fr/>

GRETA ANJOU <http://www.greta-paysdelaloire.fr/nos-centres-de-formation/greta-de-lanjou/>

GRETA LOIRE ATLANTIQUE <http://www.greta-paysdelaloire.fr/nos-centres-de-formation/greta-loire-atlantique/>

GRETA MAINE <http://www.greta-paysdelaloire.fr/nos-centres-de-formation/greta-du-maine/>

GRETA VENDEE <http://www.greta-paysdelaloire.fr/nos-centres-de-formation/greta-de-vendee/>

IBEP Rennes <http://www.ibepformation.net/>

IRFEDD <http://www.irfedd.fr/>

ITERACTION <http://www.iteraction.eu/>

La Salle - cfc <http://lasallefrance.fr/>

MPS Aquitaine <http://www.maisondelapromotionsociale.org/>

PROMEO (AFPI Oise - AFPI 8002) <http://www.promeo-formation.fr/>

SUD FORMATION CCI BEZIERS <http://www.beziers.cci.fr/>

GRETA MTI 93 <http://greta-bip93-formation.fr/>

ENVI'FORM <http://www.enviform.re/>

Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des références : CPNE-FP des industries et du commerce de la récupération